

Administration portuaire de Montréal
2100, avenue Pierre-Dupuy, aile 1
Montréal (Québec) Canada H3C 3R5
T 514.283.7011

Montreal Port Authority
2100 Pierre-Dupuy Avenue, Wing 1
Montreal, Quebec Canada H3C 3R5
T 514.283.7011

PAR COURRIEL ET COURRIER

Le 9 février 2018

Madame Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire à
Montréal-Est (DQ10)

Madame,

Suite à votre lettre du 5 février 2018 ainsi qu'à votre courriel du 7 février 2018 concernant l'objet cité en rubrique, vous trouverez ci-dessous les clarifications demandées.

Lors de la séance d'enquête et d'audience publique du Bureau d'audiences publiques en environnement (« **BAPE** ») tenue le 23 janvier 2018 en soirée concernant le projet de Corporation International d'Avitaillement de Montréal (« **CIAM** ») de construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire à Montréal-Est, le président du BAPE a demandé à l'Administration portuaire de Montréal (« **APM** ») d'évaluer la possibilité de déposer une copie caviardée du bail conclue entre CIAM et l'APM.

Tel que requis, nous avons procédé à l'analyse de cette question à l'interne, notamment en consultant les représentants de CIAM et, tel qu'expliqué verbalement, nous en venons à la conclusion que, compte tenu notamment de la sensibilité et de la nature confidentielle de nombreux renseignements commerciaux inclus à ce bail, le caviarder le rendrait inintelligible et ne permettrait pas de répondre de façon satisfaisante à la demande d'information du BAPE.

Toutefois, tel que convenu par échanges de courriel les 6 et 7 février 2018, par souci de collaboration et de transparence, l'APM est disposée à vous fournir les renseignements ci-dessous relatifs au bail ayant trait notamment aux conditions afférentes à l'occupation, la désaffection des infrastructures et la décontamination :

... 2

- Un bail est intervenu entre l'APM et CIAM le 26 juillet 2012. Généralement, on retrouve dans ce document, les définitions et termes contractuels liés à la nature des activités permises, la description des sites, la durée du bail, les obligations de saine gestion environnementale en construction et en exploitation, ainsi qu'un protocole de fin d'opération et désaffection.
- Ainsi, CIAM et l'APM ont une entente pour la location de deux parcelles de terrain situées de part et d'autre de la rue Notre-Dame à la hauteur de la rue Gamble (incluant l'utilisation du quai 101) pour les fins de réception, manutention, entreposage et transport de produits pétroliers. Les termes usuels des baux de l'APM s'y retrouvent, ainsi que des termes commerciaux propres à l'utilisation permise des lieux loués.
- Notamment, la durée du bail est de 45 ans, jusqu'au 31 juillet 2057. Le bail est conditionnel à l'obtention par CIAM des permis et du financement requis pour construire et exploiter son projet. Le bail prévoit que les opérations et les installations mises en place et exploitées par CIAM doivent être conformes aux lois applicables et aux pratiques et procédures de l'APM (qui ont, d'ailleurs, été l'objet d'une réponse spécifique à une requête (référence DQ2.1) du BAPE).
- De plus, CIAM est responsable d'entretenir ses installations et de remédier à toute non-conformité de ses activités et installations aux lois applicables, dont un rejet éventuel de contaminants accidentel qui proviendrait de ses activités. CIAM est responsable de la bonne gestion des matériaux qui seront retirés des lieux loués par CIAM dans le cadre de la construction de son projet.
- À l'expiration du bail, CIAM sera responsable d'effectuer tous travaux pour réhabiliter les lieux afin qu'ils soient libres d'impacts environnementaux que ses activités auront pu causer sur les lieux loués.

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles. Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le vice-président, opérations



Daniel Dagenais